

## SÉNÉGAL : LA DEMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT MENACÉS AVEC LE PRÉSIDENT MACKY SALL

Les manifestations de mars 2021 contre l'arrestation arbitraire de Monsieur Ousmane SONKO, député bénéficiant de l'immunité parlementaire et leader du Parti PASTEF, principale force de l'opposition politique sénégalaise, ont été sévèrement réprimées, faisant quatorze (14) jeunes sénégalais<sup>1</sup> tués. Depuis, Macky SALL, Président réélu en 2019 pour un second et dernier mandat selon la Constitution sénégalaise, instrumentalise encore plus les institutions en vue de sa candidature à un troisième mandat en 2024.

Par l'intimidation et la force, il affiche et assume sa volonté d'empêcher toute forme de contestation et d'expression démocratique sur le territoire national. La démocratie sénégalaise est aujourd'hui mise à mal par Macky SALL, pourtant élu Président de la République en 2012 à la faveur d'un soulèvement populaire contre le projet de dévolution monarchique du pouvoir alors porté par son prédécesseur.<sup>2</sup>

Aujourd'hui, le même Macky SALL, reprend à son compte les errements de son prédécesseur en jetant la constitution sénégalaise aux orties. Son obsession de conservation du pouvoir se traduit par une série de violations des droits et libertés constitutionnellement garantis et une oppression morale, politique, intellectuelle comme physique de ses opposants et de son peuple :

- Injonction aux forces de l'ordre de réprimer dans le sang le peuple qui manifeste contre la tyrannie du pouvoir au lieu d'appeler à l'encadrement des manifestations (14 morts, plus de 600 blessés en mars 2021 et 4 morts en juin 2022) ;
- Interdiction systématique de rassemblements politiques de l'opposition et violation permanente du droit de manifester garanti par la Constitution là où les manifestations organisées par la coalition Benno Bokk Yaakaar dirigée par Macky SALL sont autorisées ;
- Arrestations arbitraires et détentions illégales de députés de l'opposition couverts par l'immunité parlementaire (Déthié FALL, Mame Diarra FAM, et Abdou Bara MBACKE) et maires de l'opposition (Ahmet AIDARA, maire de Guédiawaye et Pape SOW, maire de Sangalkam) ;

---

<sup>1</sup> Liste des 14 jeunes de 14 à 35 ans tués en mars 2021 : 1. Baye Cheikh Diop : 17 ans Yeumbeul ; 2. Cheikh Coly : 20 ans Bignona ; 3. Famara Goudiaby : 20 ans Bignona ; 4. Pape Sidy Mbaye : 20 ans Keur Massar ; 5. Cheikhouna Ndiaye : 22 ans P.A Dakar ; 6. Sadio Camara : 18 ans Diaobé ; 7. Mansour Thiam : 20 ans Dakar ; 8. Moussa Dramé : 35 ans Ndoffane ; 9. Alassane Bary : 17 ans Centenaire ; 10. Bounama Sylla Sagna : 12 ans Bignona ; 11. Cheikh Wade : 20 ans Dakar ; 12. Cherif Abdoulaye Mane : 18 ans Bignona ; 13. Massire Gueye : 15 ans Diamaguene ; 14. Modou Ndiaye : Parcelles assainies.  
Selon la couverture sanitaire de la Croix-Rouge, plus de 600 blessés ont été recensés, entre le 3 et le 8 mars 2021.

<sup>2</sup> Les manifestations contre le 3ème mandat du Président Abdoulaye Wade avaient occasionné 11 morts. Le candidat Macky Sall avait participé à ces manifestations et avait vigoureusement dénoncé la candidature de Wade.

- Mobilisation et instrumentalisation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) pour emprisonner des adversaires politiques et éliminer des candidats de l'opposition aux élections présidentielles, législatives et locales : cas de Karim WADE et Khalifa SALL lors des législatives de 2017 et de la présidentielle de 2019 ;
- Déploiement de tous moyens et mise en branle des institutions en vue d'empêcher des coalitions de l'opposition, notamment Yewwi Askan Wi de participer aux élections législatives du 31 juillet 2022 à travers l'élimination pour des raisons purement politicienne des listes de l'opposition et l'instauration d'un système de parrainage contesté par la classe politique et désapprouvé par la cour de justice de la CEDEAO<sup>3</sup>.

En direction des législatives de juillet 2022, le Conseil constitutionnel a invalidé la liste proportionnelle des titulaires de la coalition Yewwi Askan Wi. La liste des investis (titulaires et suppléants) étant unique et indivisible, le Conseil constitutionnel, par une décision inédite dans l'histoire, invalide les titulaires et laisse concourir les suppléants écartant ainsi les leaders de l'opposition et entérinant une configuration idéale pour le camp du pouvoir.

Cette violence institutionnalisée procède d'une vision autoritariste et totalitariste du pouvoir d'un président réfractaire aux idées de libertés, de démocratie et d'élections libres, ouvertes et transparentes. Elle est d'autant plus exacerbée, que le Président Macky SALL a conscience que son régime vacille depuis les dernières élections locales remportées par l'opposition. La coalition Yewwi Askan Wi qui en est la principale force a triomphé dans les circonscriptions où elle a été autorisée à présenter des candidats et a vu tomber dans son giron la plupart des grandes villes Dakar, Thiès, Ziguinchor, Rufisque, Guédiawaye.

Comme l'avait déjà fait justement remarquer les organisations de la société civile (Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme, Ligue sénégalaise des droits de l'homme, Amnesty International Sénégal) il y a plus d'un an, le nouveau texte de l'article 238 du Code pénal incriminant le crime d'association de malfaiteurs au Sénégal en rapport avec le crime de terrorisme remettrait substantiellement en cause le droit à la manifestation et, de façon générale, le droit à la liberté d'expression.

Cette loi inique, contestée en juillet 2021 par les sénégalais de l'intérieur du pays comme de la diaspora, expose les opposants au pouvoir, les membres des organisations de la société civile ou même de simples citoyens au risque d'être poursuivis et condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité.

Avec ses dérives autoritaires et son régime qui réprime dans le sang les manifestations du peuple sénégalais, le Président Macky SALL nous entraîne dans une voie sans issue et aux conséquences incommensurables pour la stabilité du Sénégal.

---

<sup>3</sup> Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le Président Macky SALL qui en est à son second et dernier mandat, cherche vaille que vaille à en briguer un troisième en toute violation de la Constitution.

Nous remarquons et dénonçons que le Président Macky SALL soit parmi les trois seuls chefs d'État avec ceux de la Côte d'Ivoire et du Togo, à avoir refusé de signer la charte de la CEDEAO limitant à deux les mandats des chefs d'Etat de la zone.

Le Président Macky SALL utilise son pouvoir tyrannique et oppressif contre le peuple sénégalais ; et ni la justice, ni l'Assemblée nationale, ni les forces de défense et de sécurité ne se sont érigées en rempart contre la décadence de l'État de droit au Sénégal. Bien au contraire, elles sont devenues les instruments de validation de ses cabales politiques et de légitimation de ses dérives autocratiques.

Mais face à la tyrannie, l'injustice et l'arbitraire, le peuple sénégalais résistera toujours. Le président Macky SALL trouvera sur son chemin un peuple fermement décidé à mettre un terme à son régime autoritaire.

Aux amis du Sénégal, nous demandons de s'abstenir de tout soutien à la tyrannie de Macky SALL et de tâcher de le ramener à la raison

Du président Macky SALL, nous exigeons :

- La libération de tous les prisonniers politiques au Sénégal ;
- Une enquête indépendante sur les meurtres des 18 personnes et sur l'atteinte à l'intégrité physique de plusieurs centaines d'autres lors des événements de mars 2021 et de juin 2022 ;
- Le renoncement à toute tentative de briguer un troisième mandat présidentiel prohibé par la Constitution ;
- L'abrogation des lois liberticides « mackyllées » en lois antiterroristes du code pénal et du code de procédure pénale ;
- La garantie pour tous les citoyens de la liberté de manifestation ;
- L'arrêt des intimidations du pouvoir contre des citoyens et des opposants politiques qui ne demandent qu'une chose : que leurs droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution soient respectés.

Fait à Paris, le 18 juillet 2022

MOuvement National des CAdres Patriotes (MONCAP)  
E-mail : moncapfrance@gmail.com